

Les profits des entreprises explosent : faut-il s'en offusquer ?

AMID FALJAOUI

La plupart des entreprises européennes ont affiché des résultats en hausse pour 2004. Au point de susciter des interrogations sur le partage de la croissance des profits entre salariés et actionnaires. Le point sur ce débat très sensible.

Au mois de mars 2004, on a assisté à un concert d'indignations suite à la publication des résultats exceptionnels des grandes entreprises européennes. L'indignation a d'abord démarré en France, notamment après l'annonce des profits record de Total, des profits de 9 milliards d'euros annoncés et cela, juste au moment où le procès de l'Erika s'ouvrait à Paris. En Belgique, le débat est arrivé plus tard et semblait moins virulent (il est vrai qu'en Belgique, les salaires sont indexés, ce qui n'est pas le cas en France). Pourtant, les profits des grandes entreprises belges

ne sont pas tristes non plus. L'entreprise Solvay a annoncé qu'elle dépassait pour la première fois le demi-milliard d'euros de bénéfices. Belgacom s'en tire plutôt bien aussi avec 922 millions d'euros. Et maintenant, c'est au tour de Fortis d'annoncer un bénéfice record de 3,4 milliards d'euros. Soit encore une hausse de 53 % en un an. A tort ou à raison, ce genre de chiffre a suscité quelques interrogations. Comment se fait-il que les grandes entreprises affichent de tels profits alors que les salaires et les emplois ne suivent pas ? La question est pertinente car elle semble validée par les statistiques. Depuis l'année 2001, le nombre d'employés dans le secteur privé en Belgique n'a pas bougé : il reste bloqué à 2,7 millions. Quant aux salaires, ils ont évolué beaucoup plus lentement que la richesse créée en Belgique.

Cela dit, il faut se garder de jugement à l'emporte-pièce du genre « il n'y a qu'à taxer les entreprises un peu plus ! » Alors pourquoi ce bémol ? Simplement, parce que la plupart des profits affichés par les entreprises européennes sont des profits réalisés à l'étranger, notamment dans des pays à plus forte croissance que notre vieille Europe.

C'est le cas, par exemple, d'une entreprise comme Delhaize qui réalise la majeure partie de ses ventes à l'étranger, et en particulier aux Etats-Unis. C'est aussi le cas de Renault qui a enregistré un profit historique, c'est vrai : mais ce qu'on oublie de dire, c'est que 60 % de ce profit provient de sa filiale japonaise Nissan.

En d'autres mots : toutes ces entreprises qui réalisent des bénéfices extraordinaires créent des emplois... mais malheureuse-

ment à l'étranger. Et c'est bien là le danger : la croissance des entreprises européennes se fait ailleurs que dans notre vieux continent. La faute à qui ? En partie à nos cheveux gris, malheureusement. L'Europe vieillit lentement et ses besoins en biens d'équipements ou services sont déjà en grande partie satisfaits. Ce qui est loin d'être le cas des pays émergents.

NUANCES

Cela dit, la publication de tous ces profits mérite quelques nuances. Des firmes pétrolières comme BP ou Shell sont certes à des niveaux historiques de profit. Une firme comme Renault a également annoncé le plus gros bénéfice de son histoire : 3,5 milliards d'euros. Et dire qu'il y a dix ans, Renault publiait le même bénéfice mais... en francs français ! Et c'est vrai, les banques européennes ne sont pas en reste. La plupart d'entre-elles ont même multiplié par cinq leurs bénéfices.

D'où la question posée par certains : est-il indécent de voir autant de profits, alors qu'il y a tant de chômage ou tant de personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour ?

La question a du sens et en particulier pour la firme pétrolière américaine Exxon. Exxon a en effet enregistré le record mondial des bénéfices, avec 25 milliards de dollars !

Alors, est-ce beaucoup trop ?

Cela mérite discussion, car si Exxon a gagné beaucoup d'argent, c'est uniquement parce que le baril de pétrole s'est négocié autour de 40 dollars en moyenne en 2004. Mais attention : ce n'est pas Exxon qui fixe le prix du baril de pétrole. C'est l'OPEP qui a gelé ses capacités de production et c'est l'envolée de la demande mondiale et, en particulier de la Chine, qui a fait exploser les cours du pétrole.

Evidemment, Exxon ne va pas se plaindre d'un baril à 40 ou 50 dollars. Mais ce n'est pas Exxon qui a manipulé le cours du pétrole. Et d'ailleurs comment pourrait-elle le faire ? N'oublions pas que les cinq plus grandes compagnies pétrolières au monde ne détiennent que 5 % des réserves mondiales !

De plus, il faut garder à l'esprit que l'exploration et la recherche pétrolière sont des activités longues, coûteuses, et grosses consommatrices de capital. Entre les premiers prélèvements et le moment où le pétrole sort du puits, il se passe entre cinq et sept ans. Sans compter que beaucoup de forages n'aboutissent pas. Ça ne justifie sans doute pas les profits d'Exxon, mais cela leur donne un autre éclairage.

DISCOURS SOCIAL

Il n'empêche que ce feu d'artifice de profits exceptionnels gêne le message réformiste des gouvernants européens. La compétitivité de l'économie et des

entreprises européennes résonne comme un leitmotiv depuis trois ans. En Allemagne, ce discours, mêlé à la peur des délocalisations, a permis d'imposer le retour aux 40 heures de travail hebdomadaire. Pour la même raison, la France fait aujourd'hui machine arrière sur le régime des 35 heures. Quant au gouvernement belge, il assouplit la réglementation en matière d'heures supplémentaires autorisées et limite la progression des salaires.

L'explosion des profits en 2004 contredit toutefois les propos alarmistes sur la compétitivité de l'appareil productif européen. Si bien que les salariés du Vieux continent se demandent s'ils ne sont pas les dindons d'une farce mondiale orchestrée par les marchés financiers. Le malaise a ainsi poussé dans les rues plusieurs milliers de travailleurs du secteur privé en France. Ceux-ci ont joint leur voix à celle des employés du secteur public qui réclamaient des augmentations des salaires. En Belgique, la contestation sociale s'est ainsi matérialisée par plusieurs actions de grève menées à l'appel de la centrale alimentaire de la FGTB. Les délégués d'entreprises comme Coca-Cola, Kraft Food ou InBev y réclamaient des hausses de salaires dans le cadre des négociations sectorielles suite aux résultats plantureux enregistrés par ces entreprises en 2004.

Les entreprises elles-mêmes ne facilitent pas la tâche des défenseurs de l'économie de marché. Non seulement les

employeurs ne desserrent que péniblement la bourse des salaires, mais les investissements se sont fortement contractés en Europe depuis trois ans. Les grandes entreprises préfèrent aujourd'hui gâter leurs actionnaires. L'assureur français AXA a ainsi relevé son dividende de 46 %, soit un montant total de 1,16 milliard d'euros à redistribuer. D'autres choisissent la voie du rachat d'actions, à l'instar du constructeur automobile BMW. Le groupe bavarois a débloqué 2 milliards d'euros pour acquérir 10 % de son propre capital.

«Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain, avait coutume de dire l'ancien chancelier allemand Helmut SCHMIDT. Au point que les économistes appelaient cela, le «théorème d'Helmut Schmidt». Mais depuis un certain temps, on ne voit pas venir les investissements, encore moins les emplois et les hausses de salaires. Il est vrai que l'année dernière, le chômage a continué d'augmenter en Belgique.

PAS DANS LE MÊME SAC

Tous les secteurs ne doivent toutefois pas être mis dans le même sac. Si les groupes pétroliers et les organismes bancaires se portent très bien aujourd'hui, d'autres ne sont pas en aussi bonne forme. La fin des quotas d'exportation des produits en provenance d'Asie va frapper de plein fouet les entreprises du secteur textile. Les

augmentations de salaire y seront sans doute beaucoup plus limitées encore. Plusieurs groupes belges, comme Bekaert, génèrent par ailleurs déjà la majeure partie de leurs bénéfices à l'étranger.

Cela dit, les excellentes prestations des entreprises belges en 2004 pourraient justifier un petit complément pour les salariés, estime la Fédération professionnelle Agoria (technologies de l'information et productions métalliques). Mais pas un partage structurel. Les profits d'aujourd'hui ne sont pas garantis à vie. En Belgique, notre base de coûts reste globalement plus élevée qu'ailleurs. Notre pays souffre toujours d'un handicap de compétitivité de 8 à 10 % par rapport à nos voisins et nous risquons à tout moment de perdre des parts de marché au profit de l'Europe de l'Est ou de la Chine. Agoria plaide donc pour un système de participation aux bénéfices pour les travailleurs. La participation aux bénéfices est déjà admise une série d'entreprises belges. Chez Umicore ou Caterpillar, pour ne citer que deux exemples.

Encore faut-il que les syndicats prennent plus clairement position sur ce domaine. Les organisations de défense des travailleurs s'y sont longtemps montrées rétives. A la CSC, on affirme être en faveur de formule d'intéressement du personnel au bénéfice de l'entreprise, mais pour autant que la partie variable s'ajoute au salaire fixe et n'en remplace pas une partie. Et puis, pour la CSC,

il faudrait que tout le monde soit traité sur un pied d'égalité. Aujourd'hui, il n'y a en général que les cadres supérieurs qui bénéficient de ce genre de supplément. Par delà, le personnel doit aussi faire preuve d'ouverture par rapport à cette forme de prise de participation. Or, de ce point de vue, une certaine pédagogie s'impose encore. Ainsi, un tiers à peine des employés de Belgacom ont souscrit en 2004 à des actions du groupe lors de son introduction en bourse. Le personnel de Belgacom bénéficiait pourtant d'un rabais.

DÉCALAGE CYCLIQUE

Reste que l'envolée actuelle des profits marque, en théorie, le début d'un nouveau cycle économique. Signe que les bénéfices ne circulent pas en vase clos, les investissements ont déjà repris le chemin de la hausse en Belgique. Le budget d'investissement du groupe chimique Solvay devrait ainsi augmenter plus vite en 2005 que les profits générés en 2004.

Des retombées positives sur l'économie et l'emploi sont probables à moyen terme, prédisent les économistes. La nouveauté de notre époque est que ces retombées mettent plus de temps à se matérialiser. Dans les années 60, l'emploi augmentait dès que le cycle économique repartait à la hausse. Depuis le début des années 90, la durée qui sépare ces deux mouvements tend à s'allonger. Il a fallu sept trimestres pour que l'éco-

nomie américaine recrée de l'emploi. L'Europe connaît à présent le même phénomène. L'impact sur l'emploi n'est pas immédiat. L'OCDE épingle les rigidités de notre législation sociale qui rend les licenciements plus coûteux et retient donc les employeurs de se mettre à réengager trop vite dès le retour des beaux jours. Et puis, la croissance économique est encore fragile en Europe. Ivan VAN DE CLOOT abonde, en soulignant le redémarrage des investissements en 2005. Mais le décalage cyclique n'explique pas tout : les entreprises digèrent encore les craintes nées des excès passés. Les marchés financiers ont encaissé de lourdes pertes au cours des dernières années. La prime de risque qu'ils demandent est dès lors toujours très élevée. La bonne nouvelle est que l'on attend une hausse de 4,5 % des investissements en 2005. Cela pourrait relancer définitivement le moteur économique, pronostique le service économique d'ING.

BOLKESTEIN OU FRANKENSTEIN ?

Les entreprises se sont restructurées et ont accumulé des liquidités. France Télécom et Deutsche Telekom offrent à nouveau un dividende à leurs actionnaires, après des années de disette. «On revient à la normale», ajoute encore Frank VRANKEN. Il ne faut toutefois pas s'attendre à de gros changements dans la politique salariale des entreprises. La concur-

rence extérieure demeure pressante. Il a suffi à Siemens de se déplacer à 600 km en République tchèque pour trouver des salaires quatre à cinq fois plus bas.

Bref, au-delà du juste partage des profits entre salariés et actionnaires, c'est maintenant la menace de délocalisation des entreprises qui suscite le plus de critiques. Et dans ce cadre là, il est clair que la fameuse directive Bolkestein fait peur aux syndicats européens et belges en particulier. Au point que cette directive est de nouveau transformée en «directive Frankenstein». En tout cas, c'est le surnom que lui donnent ses détracteurs. Des détracteurs qui ont défilé – le samedi 19 mars 2005 à Bruxelles – pour protester contre cette directive.

Alors, justement, pourquoi est-ce que cette directive énerve-t-elle tellement de monde ? Première chose à rappeler : la directive en question vise à permettre aux services de circuler avec autant de facilité que les marchandises ou les capitaux.

En d'autres mots, la directive Bolkestein permettrait à un architecte habitant à Bruxelles ou à Londres de travailler librement en Espagne. Bien entendu, ce qui est valable pour un architecte l'est également pour un notaire.

Mais attention : en contrepartie de cette liberté d'établissement, le prestataire de services doit s'engager à respecter les règles

du pays d'accueil. Bref, respecter le salaire minimum légal ou le temps de travail.

Jusqu'ici tout va bien. Mais alors, où est donc le problème ? La directive Bolkestein prévoit aussi un principe dit « du pays d'origine ». Alors, ce principe permet – par exemple – à un prestataire de service polonais de fournir – à distance – des services en Belgique mais aux conditions polonaises c. à d. avec des salaires polonais.

Mais dans ce cas, la question fuse immédiatement : comment lutter face aux tarifs polonais ou Tchèques ? Or, c'est ici, qu'on mélange tout : en l'état actuel du texte (et au moment d'écrire ces lignes), la directive Bolkestein n'a jamais prévu que le plombier polonais vienne vendre ses services à Bruxelles ou à Liège aux tarifs polonais. Il ne peut le faire que s'il travaille à distance – c. à d. s'il travaille par fax, courrier ou par Internet – ou encore s'il se déplace moins de huit jours en Belgique. Et si l'ouvrier polonais ne respecte pas ces conditions, c'est le droit belge qui s'applique avec les tarifs belges.

Bref, la directive Bolkestein ne va pas se traduire par un afflux d'ouvriers polonais ou tchèques en Belgique. En revanche, elle pourrait affecter certaines professions libérales. Autant de professions, dont une partie de l'activité pourrait effectivement être prestée à distance ! Mais n'est-ce pas déjà le cas et cela, avec ou sans Bolkestein ?